

## Compte Rendu rdv Inspection Académique Rennes - 35

Une délégation du Collectif IEF 35 a été reçue à l'inspection académique, le 23 septembre 2022, par l'adjoint au DASEN 1<sup>er</sup> degré et l'inspectrice IEF 1er degré en représentation des familles.

Ce rendez-vous fait suite aux deux précédents, des 31 mai et 29 juin 2022. Il avait pour but de maintenir la relation avec l'académie en présentant le vrai visage des familles en IEF et leurs questionnements et de tisser un lien apaisé pour une bonne conduite des contrôles cette année et une bonne gestion des futurs dossiers.

Il y a eu, cet été, des créations de postes d'inspecteurs dédiés à l'instruction en famille pour le premier degré et le second degré.

Outre les points concernant spécifiquement notre académie, nos interlocuteurs nous ont informés des éléments suivants, qui peuvent être de l'intérêt de tous :

- L'autorisation obtenue ouvre des droits pour une année entière, la famille ne perd pas les droits si l'enfant/la famille souhaite tenter une scolarisation.
- Une convention partagée pourrait alors être envisagée avec l'inspection académique par le biais de l'IEN référent IEF afin de permettre à l'enfant/ado d'obtenir un rythme aménagé à l'école.
- Il ne sera possible d'obtenir une autorisation d'IEF en cours d'année que pour les motifs 1 (sur avis médical) et 3, même si la famille n'arrive sur le territoire français qu'en cours d'année. Le motif 2 est difficilement argumentable et le 4 impossible.

Collectif IEF 35 [ief35@tutanota.com](mailto:ief35@tutanota.com) <https://collectif-ief-35.fr/>

Twitter @ief35

Instagram @collectief35

Facebook Collectif IEF 35